

Bulletin des Apiculteurs de l'Eure

Bulletin gratuit à l'attention des Apiculteurs Adhérents



GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE L'EURE
SECTION APICOLE

Janvier 2018

Table des matières

Dans ce numéro :

Le mot du Président	3
Bilan de la saison apicole 2017	4-7
Méthode de comptage des varroas	8-9
Le Traitement complémentaire hors couvain par dégouttement d'Apibioxal.	10-11
Situation et recommandations vis-à-vis du frelon asiatique	12
Aethina tumida : mise en place d'une veille sanitaire	13-14
Liste des Techniciens Sanitaires Apicoles	16
Composition du bureau de la section apicole	17
Journée de printemps et délivrance des traitements	18-19

Le Mot du Président

Rigueur et vigilance sont les mots qui résument le message sanitaire que nous devons faire passer auprès des apiculteurs.

Nous devons en effet être très rigoureux dans nos pratiques sanitaires. Changer les cires gratter, javelliser, passer à la flamme sont les gestes élémentaires que nous devons répéter sans relâche. Rigueur également nécessaire dans notre lutte contre la varroase dont la pression ne faiblit pas selon les informations recueillies au dernier congrès de la FNOSAD, faire les traitements suffisamment tôt dès que la récolte d'été est terminée, utiliser les médicaments autorisés, faire le comptage des varroas résiduels et savoir en tirer des conclusions, suivre les préconisations du PSE et rejeter tout bricolage qui ne pourra qu'être préjudiciable à la qualité de notre miel et à l'image que nous voulons donner de notre activité.

Mais cette rigueur ne suffit pas. Le danger sanitaire quelle que soit sa catégorie n'épargne aucun rucher. Notre vigilance doit s'exercer jour après jour, ruche après ruche tel nous l'enseigne Heinrich Storch. Mais ces observations « au trou de vol » ne sont pas suffisantes. Elles ne doivent pas nous dispenser de visites plus approfondies : un couvain mosaïque, c'est un signe d'alerte il se passe probablement quelque chose d'anormal. Des opercules affaissés et trouées, on suspecte ce que cela peut être et on vérifie à l'allumette. Quant au frelon, il faudra prendre les mesures nécessaires dès que ses attaques deviendront insupportables.

Et il y a ce petit coléoptère de la ruche du nom d'Aethina Tumida. Présent désormais sur tous les continents, il s'ajoute désormais aux dangers sanitaires de première catégorie. Les apiculteurs portugais ont réussi à s'en débarrasser, les Italiens ont pu le contenir tant bien que mal en Calabre, tout ceci au prix de destructions massives de leurs ruchers. Notre territoire n'est pas encore touché. Mais n'en doutons pas, ce n'est qu'une question de date et ce ravageur finira par arriver chez nous. Nous devons en retarder l'arrivée le plus longtemps possible. Restons donc vigilants en apprenant à le reconnaître (voir fiche dans ce bulletin), organisons dès à présent une surveillance active et surtout montrons nous responsables en n'introduisons pas dans nos ruchers des abeilles qui viennent d'on ne sait où.

En ce début de printemps, à l'heure des premières sorties de nos butineuses, je conclurai ce message en citant Heinrich Storch : (Au trou de vol) « Toute l'année, c'est par cette petite ouverture que bat la vie d'une colonie. C'est par là qu'elle respire et qu'elle rejette tout ce qu'elle ne rapporte pas dans son domaine. C'est par là qu'elle transmet son message riche pour celui qui le comprend, car c'est là l'endroit où, par son attitude, elle nous fait connaître son état de santé, ses souffrances, si elle a besoin ou non de l'aide de l'apiculteur. »

Bonne saison à tous.

Philippe Picard

Bilan de la saison apicole 2017

En ce début d'année, voici l'occasion de vous présenter, à vous et à vos abeilles, nos meilleurs vœux pour 2018 et de revenir sur la dernière saison apicole.

Les techniciens sanitaires apicoles, au service des ruchers du département

Dans le cadre du Programme Sanitaire d'Elevage (PSE), qui permet à la section apicole du GDS de vous délivrer les traitements antivarroas, les visites des ruchers se sont poursuivies. Pour rappel, tous les ruchers auxquels sont délivrés des médicaments doivent être visités sur une période de 5 ans, afin de pouvoir conserver le PSE et l'autorisation de délivrance.

Les visites sont réalisées par les Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA), anciennement Agents Sanitaires Apicoles (ASA), sous la responsabilité du vétérinaire du PSE. Les TSA étaient initialement formés et ont dû réaliser une formation complémentaire de 2 jours pour conserver leur fonction, à partir de janvier 2018. Cette formation, préparée au GDS puis délivrée par un formateur de la FNOSAD et validée par un examen, s'est tenue au mois de novembre et a réuni de nombreux techniciens de Normandie et d'Ile de France. Sept TSA, dont vous trouverez les coordonnées à la fin de ce bulletin, sont donc désormais présents sur le département, assurant un maillage de conseil et de surveillance.

Afin de renforcer ce maillage, nous souhaiterions former de nouveaux TSA au cours de l'année 2018 : ceci implique une formation initiale de 5 jours, complétée d'une formation de 2 jours, puis la réalisation d'au moins 10 visites (indemnisées) par saison. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de détails.

Les visites de ruchers

45 ruchers ont été visités cet été et un peu plus de 300 ruches ont été ouvertes. Les apiculteurs avaient été préalablement prévenus de cette visite par un courrier envoyé au printemps. A cette même période, une journée de rappel et de pratique a été organisée au GDS et au rucher école de Guichainville afin d'harmoniser les pratiques des TSA lors des visites.

Au cours de celles-ci, les TSA ont pour mission d'informer les apiculteurs, de s'assurer que l'infestation par varroa est évaluée que les traitements anti varroas sont réalisés selon la



prescription, mais aussi de fournir des conseils en matière d'hygiène d'élevage, de bonne conduite sanitaire et de surveiller la présence de maladies d'élevage, y compris de première catégorie, telle que la loque américaine. Ce rôle est tout à fait fondamental car aucun système de surveillance des maladies contagieuses n'est prévu par l'Etat.

Peu de cas de loque américaine détectés

La visite régulière des ruchers permet de détecter précocement les foyers de loque américaine, afin d'éviter la dissémination de la maladie. Cette année, seuls 2 foyers de loque ont été détectés, ce qui laisse penser que la prévalence de la maladie a diminué ces dernières années, qu'elle est désormais nettement inférieure à celle d'autres départements Normands et que le travail de détection et d'élimination des foyers par les anciens ASA a été efficace.

Depuis 2 ans, les TSA ne sont plus autorisés à détruire les ruches loqueuses, ni même à réaliser les prélèvements en cas de suspicion et les visites des ruchers présents dans la zone de surveillance de 3 km autour d'un foyer confirmé. Ceci est lié au fait que la loque américaine soit une maladie réglementée (danger sanitaire de première catégorie) et que seul un vétérinaire mandaté par l'Etat est autorisé à intervenir dans les ruchers en cas de suspicion de ce type de maladie. Dans le département, trois vétérinaires ont été mandatés par l'Etat. Ils sont envoyés par les services de l'Etat (DDPP) dès suspicion par un TSA ou l'apiculteur lui-même.

Il est rappelé qu'en cas de loque américaine, la destruction des ruches donne lieu à une indemnisation par l'Etat. Les 2 foyers de loque identifiés cette année ont été éliminés et une bonne partie des visites des ruchers ont été réalisées par les vétérinaires mandatés.



**AFIN DE PROTEGER L'ENSEMBLE DES ABEILLES DU
DEPARTEMENT, SUREVEILLEZ ET DECLAREZ TOUTE SUSPICION**

Retours sur les visites

Les visites de ruchers se sont bien déroulées et les TSA ont été bien accueillis par les apiculteurs qui, pour la plupart, comprennent bien les obligations liées à l'usage de médicaments et l'importance d'un bon suivi et d'une surveillance sanitaire des ruchers. Quelques éléments ont été relevés durant ces visites :

De plus en plus de ruches sont équipées de fonds grillagés, ce qui est un point positif, en particulier pour **assurer une bonne ventilation de la ruche**, y compris l'hiver. Une ambiance de qualité

Section Apicole

permet de limiter de nombreux troubles sanitaires, notamment le développement de mycoses. Cependant, il est important de **veiller à ce que les courants d'air ne s'engouffrent pas dans le corps**. Dans ce cas, il peut être nécessaire de réduire l'entrée ou une partie de l'ouverture du fond en plaçant une plaque percée sur celui-ci. L'usage d'un filet brise vent placé sur le fond à la place du grillage peut également être intéressant.

En ce qui concerne l'ambiance, il a été également constaté durant les visites que de nombreuses ruches sont placées dans des zones très ombragées. Il est **important que les ruches reçoivent suffisamment de luminosité** pour qu'elles restent saines et que les abeilles soient en bonne santé.



Il a également été rappelé l'**importance du renouvellement régulier des cadres et des cires et de l'élimination régulière des déchets de ruche** (y compris du plancher) dans des sacs, et non aux pieds des ruches, afin d'éviter le pillage et la dissémination de pathogènes.

Lutte des apiculteurs contre le Varroa

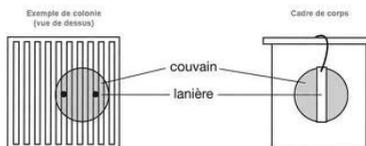
La lutte contre le varroa est plus que jamais nécessaire tant le parasite affaiblit les ruchers.

Encore peu d'apiculteurs évaluent l'infestation par des **comptages**. C'est pourtant le meilleur moyen d'optimiser le moment du traitement, de vérifier son efficacité et de comparer des colonies, notamment leur capacité à maîtriser l'infestation par Varroa. Vous trouverez pp. 8-9 des rappels concernant les méthodes de comptage et l'interprétation des résultats.

Au cours de la saison, le niveau d'infestation s'accélère à partir de début juillet. C'est pourquoi **le traitement d'été doit être réalisé le plus tôt possible après la récolte de miel, début aout grand maximum**. Sur le terrain, de nombreuses ruches ne sont pas traitées avant le mois de septembre. A cette période, l'importance de la pression parasitaire peut limiter l'efficacité des traitements.

Il est rappelé que **les conditions d'utilisation des traitements (température, durée de traitement, placement des dispositifs,...), précisées sur les ordonnances, sont également déterminantes dans l'efficacité des traitements**. Par exemple, les bandelettes d'amitrazé (Apivar®) doivent être laissées en place 10 semaines et remplacées près du couvain en cours de traitement.

L'**alternance des produits** d'un traitement à l'autre est également un facteur d'efficacité car il permet de limiter le développement de



résistances.

Malgré des utilisations appropriées et alternées, certains apiculteurs ont noté des **défauts d'efficacité des traitements**, qui ont fait l'objet de déclarations auprès de l'ANSES. Cette inefficacité constatée est très variable d'une ruche à l'autre et dépend probablement de la pression d'infection initiale et des capacités de chaque colonie à limiter le développement des varroas. Cette capacité est d'ailleurs un critère de sélection qui devrait être plus souvent pris en compte, pour la constitution de colonies solides, en particulier vis-à-vis de Varroa.

Un traitement d'hiver à l'acide oxalique (Apibioxal®) permet de maîtriser l'infestation des colonies très parasitées et/ou sur lesquelles un traitement d'été est insuffisant. Vous trouverez pp. 10-11 la méthode et les résultats d'un traitement à l'Apibioxal® réalisé dans le rucher d'un TSA.

Il est en revanche fortement **déconseillé d'utiliser des produits hors AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), tel que le Taktic.** Cette solution d'amitraze, formulée pour les ruminants et non pour les abeilles, a pu être utilisée pour son effet « Flash » permettant de réaliser des comptages et d'évaluer l'efficacité des traitements. Sa formulation n'étant pas adaptée, le risque de persistance de résidus, et notamment de solvants, dans les cires puis dans le miel, est mal connu mais ne peut être écarté.

Enfin, il a été rappelé aux apiculteurs que les **bandelettes usagers** ne devaient pas être jetés avec les déchets ménagers mais devaient faire l'objet d'un traitement spécifique : elles **doivent être ramenées au GDS afin d'être éliminées avec les déchets de soins.**

La lutte contre le varroa reste une priorité pour la section apicole du GDS. Elle doit se mener de façon collective et raisonnée. Pour ce faire, des traitements vous sont délivrés, à prix coutant, dans le cadre du PSE. Cette lutte passe également par la sensibilisation et la formation de tous les apiculteurs. **La journée de printemps du 17 mars, présentée en pp. 18-19, sera d'ailleurs orientée sur cette thématique.** Nous espérons que vous pourrez y participer.

Le registre d'élevage : un outil précieux

L'utilisation d'un registre d'élevage est encore peu répandue sur le terrain. Il est pourtant **obligatoire**, en particulier pour assurer la traçabilité des traitements réalisés. Outre l'aspect réglementaire, il est **fort utile pour correctement suivre l'état sanitaire et les besoins des colonies mais aussi sélectionner des compétences.** Pour ce faire, les ruches doivent être clairement numérotées. Vous trouverez, joint à ce bulletin, un modèle de registre d'élevage, que nous vous invitons à utiliser si vous n'en possédez pas encore.

Julie RENOUX

Méthodes de comptage des varroas

Pourquoi ? :

- ◆ Evaluer le niveau d'infestation et orienter les traitements
- ◆ Evaluer l'efficacité du traitement
- ◆ Evaluer les capacités des colonies à faire face à Varroa

Quand ? :

- ◆ 1x/mois
- ◆ Au minimum au pic d'infestation (aout) et en sortie d'hivernage
- ◆ Après un traitement, pour évaluer son efficacité

Comment ? :

- ◆ Sur au moins 10 % des ruches
- ◆ **Disposer un lange clair graissé** (saindoux ou graisse à traire, pour assurer la fixation et la visualisation des varroas) sur une plaque ou graisser directement la plaque puis placer celle-ci sur le plancher de la ruche. Veillez à ce que la plaque soit disposée sous la partie grillagée ou qu'elle soit protégée par une grille, pour empêcher le nettoyage spontané des abeilles. Laisser le dispositif en place 1 mois en hiver (chute lente des varroas phorétiques) et une dizaine de jours en été.
- ◆ **Noter le nombre de varroas tombés par jour dans votre registre d'élevage. Nettoyer le lange entre chaque comptage.**



Pour rappel : Répartition des varroas en fonction des saisons

	Printemps	Été	Automne	Hiver
Adultes (varroas phorétiques)	+	+	++	+++
Couvain (cycle de reproduction)	+++++	+++++	+	

Interprétation :

Réaliser au minimum un comptage tous les 3 jours pendant 9 jours et faire la moyenne sur 9 jours :

Nombre J3 + Nombre J6 + Nombre J9 / 9 = Varroas résiduels /j

Exemple de comptage sur 18 jours

Ruche	2j									2j			2j			Total	Moyenne / Jour		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			16	17
N° 1	7	1	1	3	4	6	3	1	1	3	1	1	2	1	2	1	2	37	2,06
N° 3	2	0	0	1	0	1	2	2	1	1	1	1	1	0	0	3	0	15	0,83
N° 4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	2	0	0	0	5	0,28
N° 5	5	2	2	1	0	0	2	2	2	4	1	1	1	6	0	1	1	29	1,61
N° 6	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0,22
N° 7	3	2	1	1	1	2	7	3	5	8	1	1	5	5	3	2	2	49	2,72
N° 8	6	0	3	2	5	2	1	2	1	1	0	0	2	1	1	6	6	33	1,83
N° 9	2	2	1	0	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	0	2	12	0,67
N° 10	0	0	1	0	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0	11	0,61

Limites maximales de varroas acceptables pour une bonne viabilité de la colonie (méthode de comptage par chute spontanée)

Automne Hiver	juin	juillet	Aout-septembre
0,5 varroas/j	5 varroas/j	10 varroas/j	25 varroas/j

1 varroa sur lange/ 2 jours = 50 varroas dans la ruche

Autre méthode :

La méthode présentée ci-dessus évalue mieux l'infestation durant la période hors couvain.

Pour évaluer l'infestation du couvain au printemps, désoperculer environ 200 cellules de mâles, à l'aide d'un peigne à compter, et comptabiliser le nombre de pupes infestées. Si plus de la moitié sont infectées, le risque pour la colonie est élevé.



Le Traitement complémentaire hors couvain par dégouttement d'Apibioxal.

Compte rendu du traitement complémentaire hors couvain Apibioxal réalisé au rucher de Claude Platel à Lieureux le 1er décembre 2017

Médicament : APIBIOXAL 1 sachet de 35grs pour 10 ruches

Matériel : Seringue de 60ml, gants résistant à l'acide, lunettes de protection, masque, glacière pour le transport ou récipient d'eau chaude.

Précautions : Effectuer la préparation avec les gants, les lunettes de protection et le masque. Lire les recommandations au dos du sachet.

Préparation et transport :

- ◆ Préparer $\frac{1}{2}$ litre de sirop de sucre 50/50, le maintenir à 30°
- ◆ Dissoudre le contenu du sachet dans un peu d'eau chaude, en versant la poudre dans l'eau puis verser dans le sirop, mélanger.
- ◆ Transporter la préparation jusqu'au rucher dans un récipient fermé (un bocal à large ouverture avec un couvercle vissé est idéal) placé dans un seau d'eau chaude ou dans une glacière contenant des bouteilles d'eau chaude.

Déroulement du traitement au rucher de Claude Platel

Période recommandée : entre le 10 / 12 et le 15/01
T° idéale 10°- 12°C (le 1er décembre : 7°C)

Remplir la seringue de 50ml de préparation avant ouverture de ruche de façon à être certain de ne pas dépasser cette dose par colonie et à ne pas manquer de solution lorsque la ruche est ouverte. On replace le bocal dans le seau d'eau chaude avant chaque ouverture de ruche.



L'enfumeur est allumé.

Claude porte sa tenue de protection par précaution.

L'ouverture des ruches se fait sans problème, les abeilles restent en grappe.

On égoutte à la seringue lentement 5 ml dans chaque ruelle (intervalle des cadres) occupée par la grappe.

Il n'est pas nécessaire de vider toute la seringue. La quantité totale égouttée dépendra donc de l'étendue de la grappe. En moyenne 30ml ont été dégouttés par ruche. On ne dépasse pas 50ml par colonie. On agit par geste précis, en veillant à ne pas repasser 2 fois dans la même ruelle. Le couvre-cadre à portée de main est replacé rapidement à la fin de l'opération qui ne dure pas plus d'une minute.



Ce traitement doit se faire hors couvain. On trouve dans certaines colonies quelques cellules de couvain résiduel, la seule conséquence de cette présence étant une réduction minime de l'efficacité du traitement. Le reste de la préparation a été conservée pour un traitement dans un autre rucher (24h maximum, ne pas réfrigérer ni congeler).

Pourquoi un traitement hivernal hors couvain ?

L'infestation après un traitement d'été (après récolte) peut ne pas être suffisamment contrôlée. C'est un comptage de nombre de varroas résiduels après ce traitement qui permettra de déterminer si un traitement hivernal hors couvain est justifié.

En automne ou hiver au-delà d'une moyenne de 0.5 à 1 de varroas résiduels par jour, un traitement complémentaire APIBIOXAL hors couvain par dégouttement doit être envisagé.

Ne pas faire plus de 2 traitements APIBIOXAL par an.

Philippe Picard

Situation et recommandations vis-à-vis du frelon asiatique

Le frelon est toujours très présent sur le département : 12 nids ont été signalés au GDS et 26 nids ont été détruits par le technicien du GDS.



Se pose toujours le problème du financement des destructions. Certaines mairies ont pu cette année prendre en charge des destructions mais bien souvent le particulier ou l'apiculteur se trouve seul à assumer la lutte contre le frelon asiatique. Pourtant un décret publié le 21 avril 2017 (2017-595) indique que la destruction du frelon asiatique, en tant qu'espèce exotique envahissante, doit être prise en charge par le préfet tant sur le plan organisationnel que financier. Ces derniers éléments doivent cependant être précisés par arrêté, or **aucun arrêté n'a pour l'instant été pris dans le département, ce qui signifie que le décret ne peut être appliqué**. Une réunion avec les élus et les services de l'Etat va être organisée au printemps afin de les sensibiliser sur l'importance d'une maîtrise de ce risque et de trouver des solutions pour améliorer la lutte.

Au cours des visites réalisées par les TSA dans le cadre du PSE, il a été constaté que **l'installation de pièges autour des ruchers était une pratique courante**. La sélectivité des pièges vis-à-vis des frelons reste modérée et de nombreux autres insectes sont également piégés. Outre les problèmes que cela pose pour l'entomofaune, il est à craindre que cette pratique fasse le lit de l'attaque des abeilles par les frelons qui ne trouvent plus que cette proie autour des ruches.



Après concertation avec le syndicat d'apiculture de l'Eure, **il est donc recommandé de ne disposer des pièges autour des ruches que de fin février à mi-mars et lorsque plus de 5 frelons sont identifiés autour des ruches**.

Autre mesure recommandée, **les entrées des ruches peuvent être réduites par des grilles**, afin d'éviter l'entrée des frelons. Ces grilles peuvent être placées en cas d'attaque mais ne doivent pas être laissées en place en permanence car elles bloquent la sortie des mâles et de la reine.



Si la pression devient importante, il est conseillé de déplacer les ruches dont les colonies peuvent être détruites en moins de 15 jours.

Si vous localisez un nid de frelons asiatiques, contactez le GDS afin qu'un technicien vienne réaliser la destruction ou contacter directement **David Oursel au 06.19.47.54.27**
Soyez vigilant, ne manipulez pas le nid vous-même

Aethina tumida : organisation d'une veille sanitaire

Aethina tumida est un **danger sanitaire majeur pour les abeilles**. Ce petit coléoptère n'est fort heureusement pas encore présent en France mais il est indispensable d'organiser une veille sanitaire efficace afin de le détecter le plus rapidement possible s'il venait à entrer sur notre territoire.

Il est originaire d'Afrique et est actuellement présent dans de nombreux pays dont les Etats-Unis, où il cause des dégâts sévères dans les ruchers depuis une vingtaine d'années.

Le coléoptère pond des œufs dans le bois des ruches. Ces œufs donnent en 2-3 jours des larves qui vont se nourrir de larves d'abeilles mais également de miel et de pollen, aboutissant en une quinzaine de jours à la destruction totale des cellules et donc de la colonie. Les larves sortent ensuite de la ruche et se transforment après plusieurs stades en adultes qui peuvent voler jusqu'à 10 km aux alentours, se cacher dans les ruches ou s'enfouir dans le sol pour se protéger du froid. La dissémination est alors rapide et la destruction compliquée voire impossible.



Le coléoptère a été détecté il y a près de 4 ans, dans le sud de l'Italie, rapprochant le risque de nos frontières. Pour le moment, les foyers ont été maîtrisés mais la plus grande vigilance doit être observée. **Il est notamment interdit d'importer des abeilles et vivement déconseillé d'importer du matériel apicole en provenance d'un pays tiers.**

Une méthode simple et efficace pour détecter précocement la présence d'Aethina est de disposer des **bandes alvéolées dans le fond de la ruche**. La section des tunnels doit être de 4 x 4 mm et le matériel de préférence en plastique transparent afin de pouvoir observer les coléoptères qui viennent se réfugier dans les alvéoles pour échapper aux abeilles. Ce dispositif permet de détecter le coléoptère dans 70 % des cas lorsque la colonie est faiblement infestée, que le fond de la ruche n'est pas grillagé et que la température extérieure est supérieure à 20 °C. En cas de températures froides, les coléoptères cherchent la chaleur et remontent dans la ruche. Il est alors conseillé de disposer le piège sur les têtes de cadre



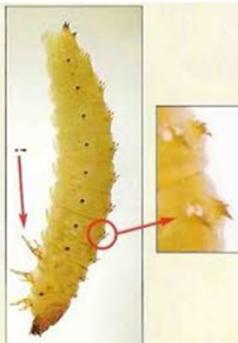
En cas de doute sur la présence d'Aethina dans le piège, celui-ci doit être immédiatement placé au congélateur afin de tuer le coléoptère suspect. Etant un danger sanitaire de première catégorie, toute suspicion doit être déclarée le plus rapidement possible aux autorités sanitaires.

Attention cependant de ne pas confondre les larves d'Aethina avec celles de *Galleria mellonella* qui provoque la fausse teigne. Les larves d'Aethina ont la particularité de présenter de petits crochets sur la partie dorsale.

Une veille sanitaire va être organisée par la section apicole du GDS et des pièges de type bandes alvéolées vont être installés dans les ruchers des TSA. Nous vous invitons, de votre côté à la plus grande vigilance



Adulte : 5-7 mm



Larve : environ 1 cm

LE SANITAIRE : UNE PRIORITÉ

La section apicole du GDS : des apiculteurs au service de la santé des abeilles

- ◆ Informations, conseils, formations
- ◆ Surveillance des maladies
- ◆ Prévention ; Traitements anti-varroas

Avec le soutien du conseil Régional



DÉCLAREZ VOS RUCHES

- ◆ Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeille détenue
 - ◆ Du 1^{er} septembre au 31 décembre
 - ◆ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation,
 - ◆ Sur : mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- ➔ Informer les apiculteurs, mobiliser des aides européennes, surveiller les populations

Liste des techniciens sanitaires apicoles

M. LHUILLIER	Sainte Marthe	0610578880	f5ike@hotmail.com
Mme FERMANEL	Iville	0688171268	christinefermanel@wanadoo.fr
M. PICARD	Venon	0610925919	philippe.picard-venon@wanadoo.fr
M. LANGLOIS	Franqueville saint Pierre	0630895823	langloisclaud@hotmail.fr
M. MINOT	L'Habit	0608518105	e2m.technologies@wanadoo.fr
M. PLATEL	Lieurey	0232426464	claud.platel494@orange.fr
M. BIRRE	Saint Just	06882586685	jean.bire@wanadoo.fr

Composition du bureau de la section apicole du GDS

Philippe PICARD

6 Chemin de la vie de l'Etraz
27110 VENON

06 10 92 59 19 philippe.picard-venon@wanadoo.fr

Jean-Pierre BOUCHER

La Mare Bechet -
27110 BERENGEVILLE la CAMPAGNE

02 32 34 32 76 zab.boucher@yahoo.fr

Claude PLATEL

12 , rue de l'île Bavarde - 27560 LIEUREY

02 32 42 64 64 claud.platel494@orange.fr

Jean BIRRE

13 rue des Saules - 27950 SAINT JUST

06.82.58.66.85 jean.birre@wanadoo.fr

Philippe FIQUET

3, Route de Beauvais - 27190 ORMES

02 32 35 48 56 fiquetphilippe@wanadoo.fr

Marcel MAUGER

40, Route de Louviers - 27400 SURVILLE

02 32 50 51 44 mauger.marcel@orange.fr

Claude LANGLOIS

2525, Route de Paris
76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE

02 35 80 10 66 langloisclaud@hotmail.fr

Gerard GRENIER

9, Route de Venables
27400 HEUDEBOUVILLE

02 77 16 19 84 grenier.g@hotmail.fr

Martial LEGLORION

2, rue de la barre
27330 Gisay la Coudre

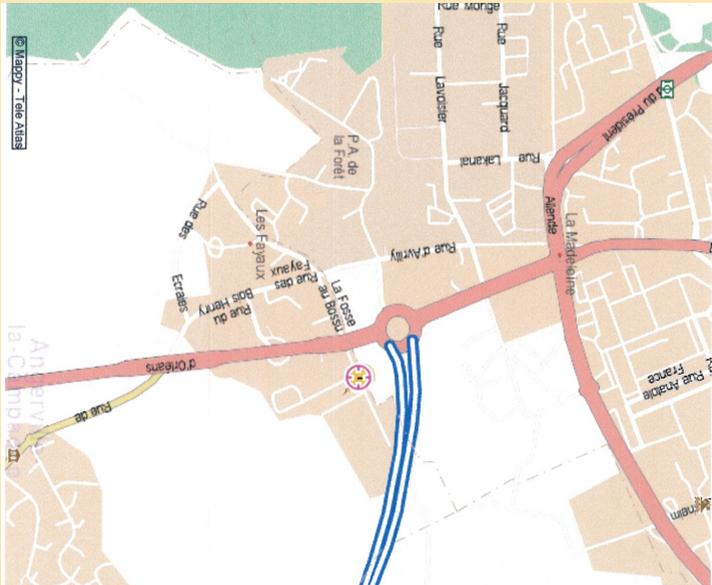
06 75 96 37 62

Délivrance des produits de traitement contre le varroa lors de la journée de printemps

Les ordonnances et médicaments nécessaires au traitement de vos ruches, vous seront délivrés le

Samedi 17 mars 2018

**A la Fédération des Chasseurs de l'Eure,
Rue de Melleville à Angerville la Campagne**



En dehors de ce jour, sur rendez-vous, au GDS

Du matériel d'apiculture Lerouge pourra vous être livré lors de cette journée de printemps. La commande préalable est à faire auprès des établissements

Brumeau Apiculture des Andelys (02.32.64.14.95)

La journée de printemps se déroulant en même temps que la livraison des produits de nourrissage par le syndicat d'apiculture de l'Eure, ce dernier vous propose une autre date de livraison :

**Vendredi 16 mars de 9h45 à 11h45 et de 14h à 16h45,
Ferme Lammerant (6 rue de Bray 27170 Ecardenville)**

PROGRAMME DE LA JOURNÉE DE PRINTEMPS DU 17 Mars 2018

9h - 9h15 Accueil des participants

9h15- 9h30 Mot d'accueil du Président de la section apicole, **Philippe PICARD**

9h30 - 10h30 Retour sur la nouvelle gouvernance sanitaire et sur la mise en œuvre du PSE

10h30 - 11h15 *AETHINA TUMIDA* : Appel à la vigilance par **Julie Renoux**, vétérinaire

11h15-11h45 Présentation des comptes de la section par **Philippe Fiquet**

12h Repas convivial sur place (facultatif)

14h30- 16h Les bonnes pratiques de lutte contre varroa par **le Dr Hélène LÉMOINE**,
vétérinaire titulaire DIF apicole (SNGTV)

Merci de nous retourner le coupon réponse joint avant le 9 mars 2018

**DISTRIBUTION DES PRODUITS DE TRAITEMENT VARROA
DU 17 MARS 2018 DE 14H À 16H30**



Section Apicole



2,Voie de la Garenne 27930 Guichainville

Adresse postale : CS 30556 27005 EVREUX Cedex

☎ : 02.32.23.86.86 - 📠 : 02.32.28.09.41

✉ : accueil@gds-eure.com

Éditeur GDS de l'Eure
N° ISSN : 2556-6776